De :	Michel Prémont
À :	Secrétariat Commission des Pétitions
Objet :	Concerne la pétition 2356
Date :	jeudi 23 novembre 2023 13:31:18

Bonjour,

Suite à la réponse de la Ministre Sam Tanson à ma pétition 2356 je tiens à apporter la précision suivante. Les frais de justice auxquels je faisais allusion sont en fait les frais d'avocat(s) qui incombent au citoyen pour se défendre en justice devant l'État.

Cette précision rend la réponse reçue non pertinente bien qu'intéressante dans son domaine.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir transférer ma réponse au Ministère de la Justice pour demander une nouvelle réponse de leur part.

Bien à vous,

--
Michel Prémont